

ANNEXE D

RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ EN PUISSANCE BILAN DU DISTRIBUTEUR

ANNEXE D

RESPECT DU CRITÈRE DE FIABILITÉ EN PUISSANCE BILAN DU DISTRIBUTEUR (En MW)

	Pointe 2007/2008
Besoins à la pointe visés par le plan	35 968
+ Réserve requise du Distributeur	3 538
= Puissance installée requise	39 506
- Approvisionnements existants et à venir	39 499
Électricité patrimoniale	34 342
Réserve sur électricité patrimoniale	3 100
Électricité interruptible	550
TransCanada Energy ⁽¹⁾	547
Hydro-Québec Production - Base	350
Hydro-Québec Production - Cyclable	250
Contrats de biomasse	36
Contrats signés - Éolien I (990 MW)	74
Abaissement de tension	250
= Puissance additionnelle requise	-

⁽¹⁾ : en tenant compte d'un arrêt de production de la centrale de TransCanada Energy, la puissance additionnelle requise sera acquise par Hydro-Québec Distribution.